

Communiqué de presse - 9 juillet 2018

Concours d'innovation – Programme d'investissements d'avenir

89 lauréats pour encourager l'innovation dans les PME et start-up

Les ministres de la Transition écologique et solidaire, de l'Économie et des Finances, de l'Agriculture et de l'Alimentation, de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, le Secrétaire général pour l'investissement, le Président de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), le Directeur général de Bpifrance et le Président de FranceAgriMer annoncent aujourd'hui les 89 lauréats de la première vague du « Concours d'innovation », dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir. Ce concours, lancé en décembre 2017, vise à soutenir des projets innovants portés par des PME et start-ups, et à favoriser l'émergence de champions français d'envergure mondiale.

La deuxième vague du concours est ouverte entre le 9 juillet 2018 et le 9 octobre 2018.

Des projets pour dynamiser l'économie française

Le « Concours d'innovation » permet la sélection de projets au potentiel particulièrement fort pour l'économie française, et portés par des PME et des start-ups. Les lauréats se voient proposer un cofinancement de leurs projets de recherche, développement et innovation, dont les coûts totaux se situent entre 600 000 et 5 millions d'euros. Ils doivent contribuer à accélérer le développement et la mise sur le marché de solutions et technologies innovantes. Le Concours, ainsi que ses thématiques, sont renouvelés tous les six mois.

Les lauréats de la première vague du « Concours d'innovation »

Les 46 projets retenus dans les 4 thématiques opérées par l'ADEME sur cette première vague sont en cohérence avec le plan climat du gouvernement, et doivent permettre d'accélérer la transition écologique : transport et mobilité durable, agriculture innovante, écosystèmes terrestres, aquatiques et marins, énergies renouvelables, stockage et systèmes énergétiques.

40 projets ont été retenus par Bpifrance sur les thématiques : numérique, santé, sécurité et cybersécurité et French Fab¹. Ces thématiques ont été choisies en cohérence avec la feuille de route présentée par le gouvernement le 20 novembre dernier lors du Conseil national de l'industrie, avec pour ambition de renforcer l'innovation et d'accompagner la transformation de notre tissu industriel.

Les 3 projets retenus par FranceAgriMer sur la thématique alimentation intelligente concernent le développement de nouveaux équipements et solutions numériques afin de gagner en compétitivité tout en alliant performance économique, environnementale et sociale.

La deuxième vague du « Concours d'innovation » est lancée !

La deuxième vague du « Concours d'innovation » est ouverte **du 9 juillet 2018 au 9 octobre 2018**. Dans le respect des règles européennes, le Programme d'investissements d'avenir interviendra sous la forme de subventions et d'avances remboursables.

- **4 thématiques** sont opérées par l'ADEME :

Performance environnementale des bâtiments (nouveaux produits et services visant la réduction de l'empreinte environnementale et énergétique des bâtiments et des coûts de construction, la généralisation de la modélisation des données et des nouvelles technologies, la diversification des ressources, l'intégration des énergies renouvelables, la recyclabilité et l'éco conception des matériaux, l'amélioration de la collecte à la valorisation des déchets, la densification de l'espace urbain)

Industrie, agriculture et sylviculture éco-efficientes (filiales industrielles qui mettent en œuvre des technologies et organisations innovantes, génératrices d'activité économique pérenne avec des actions concourant à une amélioration des performances environnementales, ciblant des modes de productions sobres en énergie et en intrants)

Economie circulaire (nouveaux produits, biens et services, nouvelles solutions technologiques et organisationnelles pour gagner en compétitivité coût et hors coût et allier performance économique, environnementale et sociale au sein de l'entreprise)

Expositions chroniques et risques sanitaires (solutions permettant la caractérisation de la contamination environnementale et des expositions résultantes, la réduction des rejets à la source et le traitement des pollutions anthropiques : industrielle, agricole, domestique, liées aux transports...).

Dépôt des projets sur <https://appelsaprojets.ademe.fr/>

¹ Lancée le 2 octobre 2017 par le Ministre de l'Economie et des Finances, la French Fab est l'étendard d'une industrie française innovante et dynamique. Elle a pour objectif de fédérer les entreprises de toutes tailles (PME, ETI, grands groupes industriels) autour des valeurs communes de l'industrie du futur : innovation, excellence, numérique, nouveaux modèles d'affaires et moyens de production, nouvelles compétences et nouvelles organisations du travail.

- **4 thématiques** sont opérées par **Bpifrance** :

Numérique (identifier et soutenir des projets présentant des avancées significatives en intelligence artificielle, blockchain, internet des objets, simulation, modélisation, imagerie 3D, réalité augmentée et réalité virtuelle, tout en offrant de très fortes perspectives de marchés)
Santé (outils de dépistage et de diagnostic intégrant des résultats d'analyse d'échantillons biologiques prélevés sur le patient et/ou des images fonctionnelles ou anatomiques (structurales) réalisées sur le patient)

Espace (développement d'une offre industrielle française compétitive dans le domaine des nanosatellites par des innovations technologiques, des innovations dans les procédés de fabrication et par des approches système en rupture pour la gestion de constellations de nanosatellites, et démonstrateurs de nouveaux services applicatifs utilisant des données spatiales pour la société et l'économie)

Société inclusive (solutions innovantes permettant l'adaptation des logements, mise en place d'outils, d'espaces recréant du liant ou de la mixité sociale, fourniture de services ou de bouquets de solutions innovants, solutions de surveillance quotidienne et diagnostics rapides, solutions permettant de faciliter le déplacement individuel et collectif notamment dans les domaines du vieillissement et du handicap)

Dépôt des projets sur <https://extranet.bpifrance.fr/projets-innovants-collaboratifs/>

- **1 thématique** est opérée par **FranceAgriMer** :

Alimentation intelligente : création de nouveaux produits et ingrédients alimentaires ainsi que des services associés tels que :

- prébiotiques, probiotiques, aliments fermentés, aliments riches en protéines utilisant de nouvelles technologies d'extraction, de nouvelles formulations et de nouvelles ressources (végétales, animales, algues, insectes...), produits innovants destinés à une alimentation spécifique ;
- solutions de contrôle en ligne pour limiter les risques physiques, chimiques et microbiologiques, réduire les pertes, suivre la qualité et l'efficacité des procédés et renforcer la confiance du consommateur, dont les technologies numériques et les outils d'aide à la décision ;
- solutions et procédés technologiques innovants pour la production, la transformation (notamment de produits de l'agriculture biologique), la sécurité, la traçabilité, la conservation et la commercialisation en lien avec la Foodtech, dont le partage et l'interopérabilité des données dans la supply chain,
- emballages plus performants : nouveaux matériaux, emballages actifs et/ou intelligents...

Dépôt des projets sur <https://portailweb.franceagrimer.fr/>

Pour aller plus loin :

- [Fiches descriptives des lauréats ADEME de la 1ere vague du concours](#)
- [Fiches descriptives des lauréats Bpifrance de la 1ere vague du concours](#)
- [Le PIA opéré par FranceAgriMer](#)
- [Le PIA opéré par l'ADEME](#)

Service presse ADEME : 01 58 47 81 28 / ademepresse@havas.com
Service presse Bpifrance : Nicolas Jehly 01 41 79 95 12 / nicolas.jehly@bpifrance.fr
Service presse FranceAgriMer : 01 73 30 22 54 / presse@franceagrimer.fr
Service presse SGPI : Vincent Deshayes 06 98 60 55 61 / vincent.deshayes@pm.gouv.fr


LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS D'AVENIR (PIA) EN BREF

Doté de 57 milliards d'euros, le Programme d'investissements d'avenir (PIA), piloté par le Secrétariat Général pour l'Investissement, a été mis en place par l'Etat pour financer des investissements innovants et prometteurs sur le territoire. Six priorités nationales ont ainsi été identifiées afin de permettre à la France d'augmenter son potentiel de croissance et d'emplois : l'enseignement supérieur, la recherche et la formation, la valorisation de la recherche et le transfert au monde économique, le développement durable, l'industrie et les PME, l'économie numérique, la santé et les biotechnologies.

Le groupe Caisse des Dépôts est le premier opérateur PIA de l'Etat avec la gestion de plus de 23 milliards d'euros.

<http://www.gouvernement.fr/secretariat-general-pour-l-investissement-sgpi> @SGPI_avenir

L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale. L'Agence aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, les économies de matières premières, la qualité de l'air, la lutte contre le bruit, la transition vers l'économie circulaire et la lutte contre le gaspillage alimentaire. L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. www.ademe.fr  @ademe

BPIFRANCE EN BREF

Bpifrance finance les entreprises – à chaque étape de leur développement – en crédit, en garantie et en fonds propres. Bpifrance les accompagne dans leurs projets d'innovation et à l'international. Bpifrance assure aussi, désormais leur activité export à travers une large gamme de produits. Conseil, université, mise en réseau et programme d'accélération à destination des startups, des PME et des ETI font également partie de l'offre proposée aux entrepreneurs.

Grâce à Bpifrance et ses 48 implantations régionales, les entrepreneurs bénéficient d'un interlocuteur proche, unique et efficace pour les accompagner à faire face à leurs défis. www.Bpifrance.fr @Bpifrancepresse

FRANCEAGRIMER EN BREF

FranceAgriMer, établissement national des produits de l'agriculture et de la mer participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les secteurs de l'agriculture, de la pêche maritime et de l'agroalimentaire.

Lieu de dialogue et de concertation pour l'ensemble des maillons des filières alimentaires, l'établissement a pour mission de favoriser l'organisation collective des acteurs économiques, de faciliter leur rayonnement à l'international et de gérer l'octroi de certaines aides nationales et européennes. L'établissement met aussi ses capacités d'expertise à disposition des pouvoirs publics et des filières pour les aider à élaborer leurs stratégies de développement.

FranceAgriMer est un établissement public, placé sous la tutelle conjointe du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et du ministère de l'Économie et des Finances. www.franceagrimer.fr @FranceAgriMerFR